

# BAN NEWSLETTER

Lettre d'information sur les mines et les armes à sous-munitions

NUMÉRO 23  
SEPTEMBRE 2008

## ÉDITORIAL

Le 30 mai 2008, 107 États ont adopté la Convention sur les armes à sous-munitions. Cela paraît simple. Ce ne l'est pas. L'adoption de ce nouveau traité est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts. C'est aussi le résultat de la constitution progressive de "groupes de coopérateurs,"<sup>1</sup> composés d'individus aux compétences et affiliations diverses. L'adoption du traité démontre également pour la deuxième fois que la coopération entre États, société civile et organisations internationales peut débarrasser le monde d'armes qui frappent sans discernement. Avec d'autres nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu prendre part à cet incroyable processus. Il s'agit maintenant de tirer quelques leçons de cette expérience.

Premièrement, nous avons appris comment des personnes touchées par les sous-munitions pouvaient jouer un rôle clé en imprimant une direction à ce qui sera désormais une nouvelle norme internationale. En lançant l'initiative des *Ban Advocates* (Défenseurs de l'interdiction),<sup>2</sup> nous savions que nous aurions beaucoup à apprendre en travaillant avec des personnes dont la vie a radicalement changé parce que des armes à sous-munitions ont été employées contre leur communauté. Les *victimes* des sous-munitions savent mieux que nous quelles sont ces armes et pourquoi elles devraient être interdites. Elles connaissent les besoins de leurs communautés. Enfin, elles permettent de dépasser les discussions théoriques habituelles des négociations multilatérales en y injectant le sens indispensable des réalités vécues. Nous n'avons cessé d'être impressionnés par leur intelligence, leur courage et leur détermination. Nous pensons qu'ils ont joué un rôle crucial tout au long du processus. À Dublin, l'équipe des *Ban Advocates* a consacré son temps et ses efforts à dialoguer avec des pays qui émettaient des réserves sur la question d'une interdiction complète des armes à sous-munitions. L'évolution au jour le jour des positions et attitudes des délégations nous a rapidement montré que les rencontres régulières des *Ban Advocates* avec les délégations jouaient un rôle déterminant. Cette expérience nous a appris comment des êtres humains aux

### DANS CE NUMÉRO :

#### P 1

- ÉDITORIAL
- DANS CE NUMÉRO

#### P 3-5

- LA CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS ADOPTÉE PAR 107 ETATS

#### P 6

- MESURES D'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

#### P 7

- OPPORTUNITÉS ET DÉFIS EN MATIÈRE DE SOUS-MUNITIONS

#### P 8

- DERNIÈRES NOUVELLES DU TRAITÉ D'INTERDICTION DES MINES

#### P 9

- DERNIÈRES NOUVELLES DU FINANCEMENT DES MINES ET DES SOUS-MUNITIONS
- NOUVELLES BRÈVES

#### P 10

- PUBLICATIONS RÉCENTES ET SITES WEB
- AGENDA PROVISOIRE

Recherche et rédaction:  
Unité politique  
Handicap International  
67, Rue de Spastraat  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tél: +32 2 280 16 01  
policy.unit@handicap.be  
www.handicapinternational.be

<sup>1</sup> En anglais "clusters of cooperators," voir

[www.regjeringen.no/upload/JD/Vedlegg/ClusterUNIDIR%20Lewis.pdf](http://www.regjeringen.no/upload/JD/Vedlegg/ClusterUNIDIR%20Lewis.pdf)

<sup>2</sup> En octobre 2007, nous avons lancé l'initiative "Ban Advocates" afin de permettre aux femmes et aux hommes des communautés touchées par les sous-munitions de se faire entendre au cours du processus d'Oslo. Pour plus d'information, visitez [www.banadvocates.org](http://www.banadvocates.org).

**HANDICAP  
INTERNATIONAL**

Membre fondateur d'ICBL,  
Co-lauréat du Prix Nobel de la Paix

compétences et affiliations diverses peuvent interagir pour développer de nouvelles orientations pour les générations futures.

Deuxièmement, le potentiel énorme du partenariat entre États et société civile s'est manifesté une seconde fois. Comme l'a dit la Norvège dans sa déclaration de clôture à Dublin : "La clé du succès de ce partenariat repose sur le respect mutuel de nos différents rôles et dans la capacité d'écouter avec un esprit ouvert, créant ainsi une perception commune du problème et des réponses à lui donner. Admettre la société civile à la table des négociations est un moyen efficace de garantir que nos interventions soient confrontées à la réalité. Les organisations humanitaires apportent leur compétence et leur expérience de la mise en œuvre de l'aide humanitaire. En tant que donateurs, nous savons que le fait de voir et de vivre dans les pays touchés change complètement la perception et permet de comprendre les problèmes d'une manière qu'aucun exposé ne pourra égaler. Il est essentiel pour le partenariat de le reconnaître."

Troisièmement, le processus d'Oslo et la Convention sur les armes à sous-munitions montrent une fois de plus que les sujets liés au désarmement peuvent être abordés d'un point de vue humanitaire. En publiant nos deux rapports, *Fatal Footprint* et *Circle of Impact*, nous étions conscients que le fait de récolter, de publier et de diffuser des informations sur l'impact humanitaire d'une arme pouvait avoir une influence significative sur la perception – ou la négation – des problèmes engendrés par cette arme. De même, l'implication de pays touchés par les armes à sous-munitions a constitué un défi lancé aux États utilisateurs (et producteurs) et les a obligés à remettre en question leur conception de la sécurité. Nous pensons que les voix des pays touchés ont eu une importance primordiale pour l'ensemble du processus.

Enfin, onze ans après l'adoption du Traité d'interdiction des mines, nous avons collectivement produit une nouvelle série de règles en matière d'assistance aux victimes. Les dispositions concernant l'assistance aux victimes constituent peut-être l'élément le plus révolutionnaire de la nouvelle convention. Ces dispositions sont le résultat des réflexions et du dialogue entre pays donateurs et pays affectés, victimes d'armes à sous-munitions, chercheurs, fournisseurs d'assistance aux victimes et experts juridiques. Mais ces dispositions doivent maintenant être mises en œuvre; tous les acteurs impliqués dans le processus doivent continuer leurs efforts concertés pour que les personnes qui ont survécu aux armes à sous-munitions, leurs familles et communautés reçoivent l'aide à laquelle elles ont désormais droit. D'une certaine façon, le travail ne fait que commencer...



Photo : Marv Wareham

## 107 ÉTATS ADOPTENT LA CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

Le 30 mai 2008, après deux semaines de négociations à Dublin (Irlande), 107 États<sup>3</sup> ont adopté la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM, *Convention on Cluster Munitions*).<sup>4</sup> **La CCM interdit à jamais les armes à sous-munitions et contient des dispositions révolutionnaires concernant l'assistance aux victimes.** La CCM sera ouverte à la signature à Oslo le 3 décembre 2008 et entrera en vigueur six mois après le dépôt par 30 États de leurs instruments de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU.

### ***Une nouvelle norme internationale basée sur les voix des victimes***

Lors de la clôture de la Conférence de Dublin, le ministre irlandais des Affaires étrangères a déclaré : “Dans l’histoire de la diplomatie internationale, nous n’avons que rarement – voire jamais auparavant – rencontré une telle détermination tenace de conclure une convention poursuivant des objectifs humanitaires aussi ambitieux dans un délai aussi court.” La Norvège a décrit la CCM comme une “convention forte, qui aura des effets réels sur le terrain” et a dit que “nous n’attendrons plus une seule minute avant de commencer à mettre en œuvre cette Convention. En termes pratiques, son application commence aujourd’hui et démontrera la valeur de notre travail. (...) Au fond, ce processus, ainsi que la nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions, transforment le désarmement en action humanitaire.” Le Cambodge a également appelé à l’application effective des dispositions de la Convention en matière d’assistance aux victimes et de dépollution, “des articles très importants pour le Cambodge.” Le Liban a parlé de la CCM comme d’une “nouvelle manière” d’aborder les préoccupations humanitaires et a rendu hommage aux victimes, “qui ont permis d’éviter des souffrances futures.” L’ambassadeur du Liban a ensuite remercié tous les délégués au nom de Zahra, une fillette du Sud du Liban âgée de 10 ans, et de Raed, membre de l’équipe des Ban Advocates présent à Dublin et père d’un garçon de cinq ans tué par une sous-munition. Le Royaume-Uni a déclaré : “Enfin, et par-dessus tout, cette délégation voudrait rendre hommage aux victimes des sous-munitions, tant celles qui sont venues ici à Dublin que toutes les autres, aux quatre coins du monde, qu’elles représentent. En nous sensibilisant, en nous faisant tous réfléchir, puis en agissant ensemble, chacune d’entre elles a rendu un service exceptionnel à tous les citoyens du monde. Leur courage, leur joie et leur grande dignité humaine ont été extraordinaires et ne pourront jamais être oubliés par ceux qui ont eu le privilège d’en être les témoins. Ils ont été notre source d’inspiration. C’est grâce à eux que tout ceci a pu avoir lieu.” Dans un message écrit du Secrétaire général, les Nations-Unies ont parlé d’une “nouvelle norme internationale qui augmentera la protection des civils, renforcera les droits de l’homme et améliorera les perspectives de développement.” Il a encouragé les États “à signer et à ratifier sans retard cet important accord.”

### ***Des dispositions révolutionnaires en matière d’assistance aux victimes***

Sous l’impulsion de l’Autriche, les dispositions d’assistance aux victimes de la CCM sont devenues plus détaillées et plus fortes à mesure qu’approchaient les négociations de Dublin. Dans notre rapport *Circle of Impact* de mai 2007, nous avons identifié des défis en

<sup>3</sup> Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Comores, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Fidji, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Liban, Lesotho, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (ARYM), Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Moldavie, Monténégro, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, RDP lao, République dominicaine, République du Congo, République tchèque, Royaume-Uni, Samoa, Saint-Marin, Saint-Siège, Salvador, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sultanat du Brunei, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Timor oriental, Togo, Uruguay, Vanuatu, Venezuela et Zambie.

<sup>4</sup> 127 États ont participé à la Conférence diplomatique de Dublin, dont 20 observateurs : Arabie saoudite, Colombie, Chypre, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Grèce, Irak, Kazakhstan, Koweït, Lituanie, Libye, Oman, Pologne, Roumanie, Singapour, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Vietnam.

matière d'assistance aux victimes. Nous avons également émis quelques suggestions et affirmé une série de principes "que le texte du traité devra prendre en compte."<sup>5</sup> Lors de la Conférence de Wellington (février 2008), de nombreux pays ont déclaré que l'assistance aux victimes était une "obligation fondamentale" du futur traité et des dispositions relatives à l'assistance aux victimes figuraient dans quatre articles du projet de traité. Un article concernait spécifiquement l'assistance aux victimes et l'on trouvait également une définition large du terme "victime," qui comprenait "les personnes directement touchées par des armes à sous-munitions, ainsi que leurs familles et leurs communautés."

Pourtant, à Wellington un survivant des armes à sous-munitions, membre de l'équipe des Ban Advocates, a déclaré: "Je mets les États parties au futur Traité au défi de collaborer avec nous, les victimes, afin que les dispositions du traité relatives aux victimes apportent réellement une amélioration dans nos vies. (...) Quelques mesures pratiques pourraient déjà améliorer la mise en œuvre de l'assistance aux victimes : établir ou utiliser un réseau existant de mise en œuvre de l'assistance aux victimes, désigner un point focal responsable du réseau de mise en œuvre, développer et mettre en place un plan d'action national avec des objectifs et des délais clairs dans le cadre de ce réseau, intégrer les lois nationales et internationales, ainsi que les politiques publiques, à la planification et la mise en œuvre de l'assistance aux victimes. Dernier point, mais non le moindre: garantir la participation des survivants, de leurs familles et de leurs communautés à tous les aspects de la planification et de la mise en œuvre de l'aide aux victimes. Il est de plus très important de mentionner clairement qu'il faut une participation totale des survivants et des personnes handicapées à la prise de décision, à la surveillance et à la mise en œuvre du futur traité."<sup>6</sup>

À Dublin, un groupe de 14 pays a présenté un projet visant à mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre de l'assistance aux victimes.<sup>7</sup> Après discussion, cette proposition a recueilli un large soutien et a même été renforcée. Il en résulte que la CCM contient aujourd'hui une liste détaillée d'actions que chaque État partie doit accomplir "en remplissant ses obligations [en matière d'assistance aux victimes]." Un des Ban Advocates, survivant des armes à sous-munitions, s'est réjoui du nouveau texte sur l'assistance aux victimes: "Le texte du nouveau traité sur les victimes de sous-munitions est basé sur nos expériences et nos attentes. J'attends, et, en tant que survivant, je demande que les États parties acceptent leur obligation d'aider les victimes, y compris les familles et les communautés touchées. Je souhaite que les États touchés, mais aussi la communauté internationale et surtout les pays utilisateurs d'armes à sous-munitions, assument pleinement leurs responsabilités vis-à-vis des victimes. Le texte sur l'assistance aux victimes est une grande victoire pour les droits de l'homme et pour la solidarité. Nous pouvons en être fiers, surtout mes amis de la CMC. Le nouveau texte est très fort, car les survivants des armes à sous-munitions ont été impliqués dans sa rédaction. J'espère que les autres points prendront également en compte nos points de vue."<sup>8</sup>

### **"Une interdiction complète des armes à sous-munitions en tant que catégorie"**

Le traité interdit "toutes les sous-munitions ayant été utilisées à un moment quelconque au cours de conflits armés."<sup>9</sup> Le traité "ne porte pas sur les nouvelles armes, qui ne comportent pas le même risque pour les civils en raison de leur taille plus grande, de leur plus petit nombre et de leur protection par un détecteur de cible et deux systèmes de sécurité."<sup>10</sup> La Coalition contre les sous-munitions (CMC, *Cluster Munition Coalition*) s'est réjouie du "langage axé sur les effets" utilisé pour définir les armes à sous-munitions mais a précisé qu'elle "sera très attentive" pour garantir que le traité "n'autorise pas l'utilisation ou

<sup>5</sup> Voir "A way forward to comprehensive victim assistance," in Handicap International, *Circle of Impact: The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities*, Bruxelles, mai 2007, pp.12-14.

<sup>6</sup> La déclaration complète est disponible à l'adresse <http://blog.banadvocates.org/index.php?post/2008/02/20/Dejans-Statement-Wellington-February-2008>

<sup>7</sup> Voir [www.clustermunitionsdublin.ie/pdf/CCM70.pdf](http://www.clustermunitionsdublin.ie/pdf/CCM70.pdf)

<sup>8</sup> Voir <http://blog.banadvocates.org/index.php?post/2008/05/27/Ban-Advocates-Press-Conference-Dublin-Monday-26-May-2008>

<sup>9</sup> Voir [www.clustermunitionsdublin.ie/pdf/CoW16May28pm.pdf](http://www.clustermunitionsdublin.ie/pdf/CoW16May28pm.pdf)

<sup>10</sup> See [www.theyworkforyou.com/wrans/?id=2008-06-05b.208648.h#g208648.r0](http://www.theyworkforyou.com/wrans/?id=2008-06-05b.208648.h#g208648.r0)

le développement futur d'autres armes pouvant provoquer les mêmes effets sur toute une zone sans discernement ou comporter les mêmes risques que les armes à sous-munitions de disséminer des engins non explosés."<sup>11</sup>

### ***L'interopérabilité : "la seule tache sur un excellent traité"***

Le texte final du traité comprend un article sur les "*Relations avec les États non parties à la Convention.*" Selon cet article, "les États parties, leur personnel militaire ou leurs ressortissants peuvent s'engager dans une coopération et des opérations militaires avec des États non parties à la présente Convention qui pourraient être engagés dans des activités interdites à un État partie." Le 28 mai, la CMC a dénoncé la "formulation maladroite"<sup>12</sup> du texte de cet article et l'a qualifié de "tache sur le tissu délicat" de la convention. Elle a appelé tous les États à préciser à titre diplomatique officiel que l'article 21 ne permet ni le stockage illimité à l'étranger, ni l'assistance intentionnelle et a ajouté qu'elle "serait très attentive pour garantir qu'aucune partie ne s'engage dans une participation délibérée à des actes prohibés, ne permette le stockage permanent d'armes à sous-munitions étrangères sur son territoire ou ne mette en danger les obligations fondamentales du traité de quelque manière que ce soit." Le 30 mai 2008, le Canada a fait allusion à l'article 21 comme "un élément essentiel de la protection légale, permettant de gérer des situations susceptibles d'échapper à notre contrôle au cours d'opérations communes" et a ajouté : "Si de telles circonstances surviennent un jour, nous pensons qu'elles seront rares. Pourquoi ? Parce que nous assistons à un glissement majeur du paradigme quant à la perception des armes à sous-munitions dans le monde. Parce que cette Convention, une fois entrée en vigueur, rendra illégales pour les États parties toutes les armes à sous-munitions – et nous supposons que près des deux tiers des pays du monde respecteront probablement ces obligations légales dès le début du processus formel de signature et de ratification. Et d'autres adhéreront au fil du temps, à mesure que nous œuvrons pour la généralisation de la convention. Parce que certains très grands producteurs de ces armes ont déjà cessé leur production et leur exportation et les retirent progressivement de leurs propres arsenaux. Parce que nous savons et nous garantirons que nos alliés prendront au sérieux nos obligations légales et n'essaieront pas de nous mettre dans des situations où celles-ci risquent d'être abrogées."

Le 30 mai, l'Ambassadeur d'Islande – l'expert juridique international Gudmundur Eiriksson – a prononcé la seule déclaration interprétative de la conférence diplomatique, soulignant que "les États parties seront donc guidés dans leur interprétation et leur application de la Convention par les règles du droit international, plus particulièrement du Droit international humanitaire et du Droit des traités, y compris le principe général de l'exécution de bonne foi (article 26 de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969), ainsi que les règles concomitantes sur la Responsabilité des États, y compris en matière d'imputabilité (p. ex. Articles de la Commission du Droit international sur la Responsabilité de l'État, Chapitre II). (...) Tandis que l'article appelle les États qui ne sont pas parties à adopter le régime de la Convention, il reconnaît aussi le besoin de continuer la coopération pendant une période transitoire que l'on espère brève. Cette intention est clairement exprimée au paragraphe 3 de l'Article, qui ne doit pas être lu comme une autorisation donnée aux États parties de se soustraire, dans ce cas limité, à leurs obligations spécifiques découlant de la Convention. La décision de renforcer cette position en citant quelques exemples au paragraphe 4 ne peut donc pas être interprétée comme une autorisation de s'en écarter à d'autres égards."<sup>13</sup>

Le même jour, la Norvège a fait remarquer que "les délégations de toutes les régions s'accordent à dire que cette convention n'empêche pas les opérations militaires internationales futures même si certains États participants n'ont peut-être pas adhéré à la convention. Nous remarquons en outre que la mention de ce principe dans la convention ne crée pas d'échappatoire pouvant réduire la confiance mutuelle entre les autres États

<sup>11</sup> Voir [www.stopclustermunitions.org/news/?id=303](http://www.stopclustermunitions.org/news/?id=303)

<sup>12</sup> Voir <http://disarmamentinsight.blogspot.com/2008/06/cluster-ban-treaty-interopability-in.html>

<sup>13</sup> Voir [www.clustermunitionsdublin.ie/pdf/IcelandStatementGE.pdf](http://www.clustermunitionsdublin.ie/pdf/IcelandStatementGE.pdf)

parties.” La Zambie a également exprimé qu’elle estime que l’Article 21 ne créera aucune échappatoire autorisant “le stockage, le financement ou le transit d’armes à sous-munitions.” Le 5 juin, le ministre britannique de la Défense a déclaré : “pour respecter notre engagement à nous conformer aux normes du traité, nous négocierons avec les États-Unis quant à la situation à plus long terme de leurs armes entreposées sur le territoire du Royaume-Uni.”<sup>14</sup> Le ministre britannique des Affaires étrangères a ajouté le 3 juin : “La lecture du traité montre que, pour des raisons politiques capitales, il faut s’attendre à ce qu’aucune arme de ce type ne subsiste sur le territoire britannique à la fin de cette période de huit ans. Ceci vaut aussi pour les bases étrangères sur notre territoire,” et il a conclu que “même un pays comme les États-Unis, même sans avoir signé la convention, ne serait plus en mesure d’entreposer de telles armes sur le territoire du Royaume-Uni.”<sup>15</sup>

Selon le CICR, l’article “restreint la portée de l’interdiction, contenue dans la Convention, de prêter assistance à quiconque en vue d’utiliser des armes à sous-munitions. Toutefois, les possibles répercussions de cette disposition sont limitées, dans une certaine mesure, par l’obligation faite aux États parties de décourager les autres États d’utiliser des armes à sous-munitions dans le cadre d’opérations conjointes.”<sup>16</sup> La CMC a néanmoins prévenu : “Nous serons très attentifs pour garantir qu’aucun État partie à ce traité n’apporte jamais intentionnellement assistance à un autre État pour commettre un acte prohibé, et nous insisterons vigoureusement pour garantir le retrait ou la destruction des stocks étrangers d’armes à sous-munitions dans le délai de huit ans prévu pour la destruction des stocks.”

### ***Les armes à sous-munitions stigmatisées***

Le ministre irlandais des Affaires étrangères a déclaré le 30 mai : “même si nous savons tous que des pays importants manquent à l’appel, je suis également convaincu que nous aurons réussi à stigmatiser toute utilisation future des armes à sous-munitions.” L’Autriche a déclaré le 7 juillet : “À nos yeux, nous sommes sans aucun doute entrés dans une nouvelle époque en adoptant la nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions à Dublin: plus personne ne pourra considérer que les armes à sous-munitions sont légales, et encore moins légitimes. Les sous-munitions sont des armes interdites: elles sont injustifiées et seront illégales.”

### ***Et pour l’avenir...***

Après l’adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, le ministre irlandais des Affaires étrangères a appelé les États à se fixer trois objectifs immédiats, à savoir : “D’abord, nous devons faire tout ce qui est nécessaire au niveau national pour ratifier la Convention dès que possible après sa signature. (...) Ensuite, le second objectif doit être d’assurer un nombre maximum d’adhésions à la Convention. (...) Enfin, nous devons planifier de faire tout le nécessaire pour appliquer pleinement la Convention, surtout en matière d’assistance aux victimes et de dépollution.”

### **Pour plus d’informations :**

- Blog des Ban Advocates : [www.banadvocates.org](http://www.banadvocates.org)
- Coalition contre les sous-munitions : [www.stopclustermunitions.org](http://www.stopclustermunitions.org)
- Convention sur les armes à sous-munitions et processus d’Oslo : [www.clusterconvention.org](http://www.clusterconvention.org)
- Conférence de Dublin : [www.clustermunitionsdublin.ie](http://www.clustermunitionsdublin.ie)
- Campagne Internationale d’Interdiction des Mines : [www.icbl.org/fr](http://www.icbl.org/fr)

<sup>14</sup> See [www.theyworkforyou.com/wrans/?id=2008-06-05b.208648.h#g208648.r0](http://www.theyworkforyou.com/wrans/?id=2008-06-05b.208648.h#g208648.r0)

<sup>15</sup> Voir [www.landmineaction.org/resources/cluster\\_munitions\\_on\\_us\\_bases\\_in\\_the\\_uk.pdf](http://www.landmineaction.org/resources/cluster_munitions_on_us_bases_in_the_uk.pdf)

<sup>16</sup> Voir [www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/html/cluster-munitions-interview-290508](http://www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/html/cluster-munitions-interview-290508)

## MESURES D'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

L'**Allemagne** a annoncé le 29 mai qu'elle "renoncera unilatéralement et immédiatement à l'utilisation de tous types d'armes à sous-munitions et qu'elle détruira ses stocks existants le plus vite possible."<sup>17</sup> La **Belgique** a annoncé le 19 mai que "le processus de destruction des réserves d'armes à sous-munitions est en bonne voie de réalisation et sera achevé au plus tard au printemps 2009. L'expérience belge, impliquant des appels d'offre concertés, montre qu'une approche multilatérale de la destruction des stocks peut être avantageuse, compte tenu de l'ampleur des stocks et des délais de destruction." La Belgique a ajouté que "le coût financier s'élève à environ 2,8 millions d'euros." En juillet, plusieurs sources annonçaient que l'**Espagne** était sur le point de faire passer une loi interdisant la production, l'utilisation et le stockage de bombes à sous-munitions et qu'elle détruirait ensuite environ 5.000 bombes à sous-munitions.<sup>18</sup> Le 30 mai, la **Commission européenne** a affirmé dans un communiqué de presse qu'elle était "prête à participer à la mise en œuvre de la Convention."<sup>19</sup> L'**Irlande** a annoncé le 30 mai que "l'élaboration des lois nationales nécessaires" en vue de ratifier le plus vite possible la CCM "a déjà commencé." Au **Japon**, le quotidien *Asahi Shimbun* a rapporté le 6 août que le Ministère de la Défense allait détruire ses stocks d'armes à sous-munitions.<sup>20</sup> Les **Pays-Bas** ont annoncé le 30 mai qu'ils "détruiront maintenant toutes les armes à sous-munitions qu'ils possèdent encore (la bombe aéroportée CBU-87 et le missile M-261 utilisé par les hélicoptères Apache). (...) Dès la signature de la convention, les Pays-Bas appelleront tous les pays qui n'étaient pas représentés à Dublin à y adhérer."<sup>21</sup> Au **Royaume-Uni**, le Ministre d'État aux Forces armées a déclaré le 5 juin : "conformément à la déclaration du Premier Ministre en date du 28 mai 2008 et au texte de la Convention adoptée par 109 États à Dublin le 30 mai 2008, le Royaume-Uni retire du service ses armes à sous-munitions; il s'agit notamment des obus à portée étendue L20A1 à petites bombes M85 et des sous-munitions polyvalentes CRV-7 (M73). Les forces armées du Royaume-Uni ne les utiliseront plus dans leurs opérations."<sup>22</sup>

## OPPORTUNITÉS ET DÉFIS EN MATIÈRE D'ARMES A SOUS-MUNITIONS

La République de **Corée** a déclaré en juillet que le problème des sous-munitions "résulte de leur utilisation irresponsable et sans discernement, plutôt que du système d'armement proprement dit" et a insisté sur "l'application, la mise en œuvre et l'exécution plus strictes du Droit international humanitaire existant. (...) La République de Corée possède des armes à sous-munitions pour se défendre dans le contexte de sécurité unique qu'elle doit affronter." Pendant la période avant les négociations de Dublin, les **États-Unis** ont entrepris des démarches auprès de 114 États au moins, pour les dissuader d'adhérer au nouveau traité.<sup>23</sup> D'après une note diffusée le 19 juin par le Secrétaire d'État à la Défense, les États-Unis n'utiliseront plus, après 2018, "que les armes à sous-munitions contenant des sous-munitions qui, après avoir été armées, ne laissent pas plus de 1% d'engins non explosés dans les zones d'opération visées. Jusqu'à la fin de 2018, l'utilisation d'armes à sous-munitions excédant le taux de 1% d'engins non explosés devra être approuvée par le commandant combattant. Après 2018, le Département n'essiera pas de revendre les

<sup>17</sup> Voir [www.bundesregierung.de/Webs/Breg/EN/Service/Search/Functions/FilterFormular,templateId=processForm.html](http://www.bundesregierung.de/Webs/Breg/EN/Service/Search/Functions/FilterFormular,templateId=processForm.html)

<sup>18</sup> Voir [www.iht.com/articles/ap/2008/07/08/europe/EU-Spain-Cluster-Bomb.php](http://www.iht.com/articles/ap/2008/07/08/europe/EU-Spain-Cluster-Bomb.php);

[www.eitb24.com/new/en/B24\\_104634/life/LEGISLATION-Spain-will-ban-production-use-and-storage/](http://www.eitb24.com/new/en/B24_104634/life/LEGISLATION-Spain-will-ban-production-use-and-storage/)

<sup>19</sup> Voir

[www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/826&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/826&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en)

<sup>20</sup> Voir [www.asahi.com/english/Herald-asahi/TKY200808060047.html](http://www.asahi.com/english/Herald-asahi/TKY200808060047.html)

<sup>21</sup> Voir [www.minbuza.nl/en/news/newsflashes,2008/05/Verhagen-ban-on-cluster-bombs-is-boost-for-law-of.html](http://www.minbuza.nl/en/news/newsflashes,2008/05/Verhagen-ban-on-cluster-bombs-is-boost-for-law-of.html)

<sup>22</sup> See [www.theyworkforyou.com/wrans/?id=2008-06-05b.208648.h#g208648.r0](http://www.theyworkforyou.com/wrans/?id=2008-06-05b.208648.h#g208648.r0)

<sup>23</sup> [http://en.handicapinternational.be/Five-weeks-before-the-conclusion-of-the-Cluster-Munition-Treaty\\_a524.html](http://en.handicapinternational.be/Five-weeks-before-the-conclusion-of-the-Cluster-Munition-Treaty_a524.html); sources diplomatiques.

sous-munitions excédant le taux de 1% d'engins non explosés.”<sup>24</sup> En décembre 2007, le Congrès des États-Unis avait cependant interdit l'exportation d'armes à sous-munitions au cours de l'année fiscale 2008.<sup>25</sup> Le 3 juin, trois membres du Congrès ont introduit une résolution commune, coparrainée par quatre autres sénateurs, appelant les États-Unis “à se joindre aux efforts de protection de civils innocents contre les sous-munitions et à signer la Convention sur les armes à sous-munitions lorsqu'elle sera ouverte à la signature en décembre 2008.”<sup>26</sup> Dans un article présenté à Dublin, l'**Éthiopie** a déclaré : “Le fait que l'Éthiopie ait choisi pour l'instant d'occuper un siège d'observateur à cette Conférence ne doit pas faire douter de son acceptation et de son engagement en faveur du processus d'Oslo. (...) La Convention devrait pouvoir offrir des garanties juridiques solides, susceptibles d'être invoquées en cas d'infraction éventuelle de la part d'un État partie ou à travers les manipulations et intrigues de parties tierces/externes.” Dans un communiqué de presse diffusé le 30 mai, la **Finlande** a dit que la CCM est “une étape importante dans les efforts internationaux pour faire face aux problèmes causés aux populations civiles par les sous-munitions” et a déclaré qu'elle “définira sa propre position par rapport à l'accord” d'ici la date de signature en décembre 2008. La déclaration poursuit : “Les bombes à sous-munitions occupent une place importante dans le développement de la capacité militaire des forces de défense finlandaises. L'accord aura des répercussions immédiates sur le marché international des armes à sous-munitions et touchera donc inévitablement les achats prévus par la Finlande.”<sup>27</sup> Le 1<sup>er</sup> juillet, les membres finlandais de l'assemblée parlementaire à la réunion de l'OSCE au Kazakhstan ont refusé d'adhérer à l'appel des pays membres visant à interdire l'utilisation des armes à sous-munitions et à détruire les stocks.<sup>28</sup> L'**Inde** a déclaré en juin que “l'utilisation de sous-munitions est légale et légitime si cette utilisation prend en compte les principes actuels du Droit international humanitaire (...) de distinction, de proportionnalité et d'interdiction des attaques effectuées sans discernement.” L'Inde met l'accent sur une “réglementation efficace, plutôt que sur l'interdiction de l'utilisation” d'armes à sous-munitions. L'Inde s'est opposée à “une approche se basant sur des définitions (...) interdisant une catégorie donnée de sous-munitions pour autoriser simplement des types de technologie plus avancés” et a demandé d'envisager une disposition favorisant “la communication des technologies permettant d'améliorer la fiabilité et la précision des armes à sous-munitions.” L'Inde était favorable à “l'interdiction de céder des armes à sous-munitions à des acteurs non étatiques.” En **Israël**, le quotidien *Haaretz* a rapporté en juin, au sujet de l'utilisation d'armes à sous-munitions par les forces de défense israéliennes : “Le commandement supérieur de l'armée ne s'est pas rendu compte que des échelons inférieurs – plus souvent dans l'artillerie que dans la force aérienne – avaient ignoré ses instructions. De même, lorsque les autres munitions venaient à manquer, certains officiers ont choisi d'utiliser des bombes à sous-munitions, pour la seule et unique raison de prévenir tout reproche de s'être montrés incapables d'accomplir leur mission.” *Haaretz* a aussi commenté la CCM : “Même si Israël a évité d'être lié par un traité international qui impliquerait certainement l'intrusion d'un bataillon d'inspecteurs étrangers, le pays doit se comporter comme un adhérent au traité et restreindre l'utilisation de ces armes non discriminantes aux occasions rares et extrêmes justifiant pleinement leur utilisation.”<sup>29</sup> La **Fédération de Russie** a déclaré à nouveau en juillet 2008 qu'elle est “disposée à soutenir uniquement les propositions qui n'entraîneront aucune réduction de ses capacités de défense en matière d'utilisation d'armes à sous-munitions.” Le 15 août, Human Rights Watch a rapporté que “l'aviation russe a largué le 12 août 2008 des bombes RBK-250, contenant chacune 30 sous-munitions PTAB 2.5M, sur la ville de Ruisi dans le district géorgien de Kareli. Trois civils ont été tués et cinq autres

<sup>24</sup> “Memorandum for the Secretaries of the military departments etc on DOD Policy on Cluster Munitions and Unintended Harm to Civilians.” Secretary of Defense, 19 juin 2008.

<sup>25</sup> Voir *Ban Newsletter* n°22, p.11.

<sup>26</sup> Voir <http://leahy.senate.gov/press/200806/060308a.html>

<sup>27</sup> Voir [www.government.fi/ajankohtaista/tiedotteet/tiedote/en.jsp?oid=230910](http://www.government.fi/ajankohtaista/tiedotteet/tiedote/en.jsp?oid=230910)

<sup>28</sup> Voir [www.yle.fi/news/left/id95144.html](http://www.yle.fi/news/left/id95144.html)

<sup>29</sup> Voir [www.haaretz.com/hasen/spages/990786.html](http://www.haaretz.com/hasen/spages/990786.html); <http://ap.google.com/article/ALeqM5i-WIP8tRtrFL-Hi92hEjCQ3CxxMQD920SP703>

blessés par l'attaque. Le même jour, selon Human Rights Watch, une attaque par armes à sous-munitions dans le centre de la ville de Gori a tué au moins huit civils et a blessé plusieurs douzaines de personnes. Le journaliste hollandais Stan Storimans était parmi les morts. Le journaliste israélien Zadok Yehezkeili a été grièvement blessé et rapatrié en Israël pour y être soigné après une intervention chirurgicale à Tbilissi. Un véhicule blindé de l'agence de presse Reuters a été perforé par des éclats d'obus provenant de l'attaque.<sup>30</sup> Cependant, lors d'une conférence de presse organisée le même jour, un officier supérieur de l'armée russe a déclaré : "nous n'utilisons jamais de bombes à sous-munitions. Nous n'en avons pas besoin."<sup>31</sup> Le **Vietnam** assistait aux négociations de Dublin en qualité d'observateur et a affirmé, le 30 mai 2008, que "le Vietnam estime que l'élaboration d'un tel instrument, comme celle de tout autre traité international sur le désarmement, devrait impliquer un large éventail de pays et prendre en compte leurs caractéristiques spécifiques, ainsi que les besoins légitimes de fabriquer, importer et conserver des armes classiques pour l'autodéfense et pour les besoins de la sécurité de chaque État." Le Vietnam "étudie et examine encore cette Convention," a déclaré un porte-parole du Ministère des Affaires étrangères à la presse le 4 juin dernier.<sup>32</sup>

## DERNIERES NOUVELLES DU TRAITÉ D'INTERDICTION DES MINES

En date du 15 août 2008, 37 Etats n'avaient pas encore adhéré au Traité d'interdiction des mines: **l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, Bahreïn, la Birmanie/Myanmar, la Chine, Cuba, l'Égypte, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la Géorgie, l'Inde, l'Iran, Israël, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Liban, la Libye, le Maroc, la Micronésie, la Mongolie, le Népal, Oman, le Pakistan, la RDP Lao, la République de Corée, la RPD de Corée, Singapour, la Somalie, le Sri Lanka, la Syrie, Tonga, Tuvalu, l'Ouzbékistan et le Vietnam.** Les îles **Marshall** et la **Pologne** ont signé, mais n'ont pas encore ratifié le Traité d'interdiction des mines.

Au sujet de la **Pologne**, la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) a signalé en juin que "les mines antipersonnel ne figurent pas dans la doctrine de défense de la Pologne (...) et que les forces armées prévoient de détruire plus des trois quarts des stocks existants au cours des trois ou quatre prochaines années, ces armes n'étant pas indispensables pour la défense nationale." En outre, la Pologne a mis en place un moratoire et "se conforme de fait aux obligations du traité." L'ICBL pense donc que l'adhésion est possible avant la Deuxième Conférence de Révision du traité en novembre 2009.<sup>33</sup>

Selon les rapports de certains médias, les Talibans ont récemment posé des mines antipersonnel et antivéhicule dans la province de Kandahar en **Afghanistan**.<sup>34</sup> L'utilisation de mines par les Talibans a été signalée régulièrement ces dernières années. En 2006, 796 nouvelles victimes de mines ou d'engins de guerre non explosés ont été enregistrées en Afghanistan.<sup>35</sup>

Selon une note d'information du *Landmine Monitor* publiée en juin, **les enfants représentent un peu plus d'un tiers des victimes enregistrées en 2006** (1.445 cas, soit 34%).<sup>36</sup>

<sup>30</sup> Voir [www.hrw.org/english/docs/2008/08/14/georgi19625.htm](http://www.hrw.org/english/docs/2008/08/14/georgi19625.htm)

<sup>31</sup> Voir [www.timesonline.co.uk/tol/news/world/europe/article4539186.ece](http://www.timesonline.co.uk/tol/news/world/europe/article4539186.ece)

<sup>32</sup> Voir [www.mofa.gov.vn/vi/tt\\_baochi/pbnfn/ns08060416\\_0144](http://www.mofa.gov.vn/vi/tt_baochi/pbnfn/ns08060416_0144)

<sup>33</sup> Voir [www.icbl.org/news/pl0608](http://www.icbl.org/news/pl0608)

<sup>34</sup> Voir [www.icbl.org/news/taliban\\_mines](http://www.icbl.org/news/taliban_mines); [www.irinnews.org/report.aspx?ReportID=78869](http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportID=78869)

<sup>35</sup> *Landmine Monitor Report 2007*, p.101.

<sup>36</sup> Voir [www.icbl.org/content/download/30322/478642/version/1/file/June+08+Children+and+Landmines+Factsheet.pdf](http://www.icbl.org/content/download/30322/478642/version/1/file/June+08+Children+and+Landmines+Factsheet.pdf)

Trois pays n'ont pas respecté l'échéance du 1<sup>er</sup> mars pour détruire leurs stocks: **la Biélorussie, la Grèce et la Turquie**. Dans une note d'information publiée en juin, le Landmine Monitor a signalé que ces trois pays "ont jusqu'à présent omis de signaler quand ils prévoient d'être en règle."<sup>37</sup>

Quant aux échéances fixées pour la dépollution et aux demandes d'extension, l'ICBL a déclaré le 6 juin que des États "tels que l'Équateur, le Pérou et le Venezuela ont clairement demandé beaucoup plus de temps qu'il n'en faudrait si la volonté politique de faire le travail le plus vite possible était présente" et d'autres, "tels que la Thaïlande et le Zimbabwe, n'ont toujours pas d'idée claire de l'ampleur du problème restant et n'ont aucun plan quant à la récolte des montants financiers importants nécessaires pour terminer le travail."<sup>38</sup>

Le 9 juin, l'Irak (État partie au Traité d'interdiction des mines depuis août 2007) et l'Iran (qui n'est pas signataire) ont signé un accord de sécurité appelant à la dépollution des terrains contaminés par des mines posées durant la guerre de 1980-1988.<sup>39</sup>

## DERNIÈRES NOUVELLES DU FINANCEMENT DES MINES ET DES SOUS-MUNITIONS

Le 1<sup>er</sup> juin, le fonds de pension Suédois **AP7** a déclaré à *Associated Press* qu'il vendra tous ses titres de sociétés fabriquant des bombes à sous-munitions et des armes nucléaires, y compris EADS, Lockheed Martin Corp. et General Dynamics Corp.<sup>40</sup> Le 3 juin dernier, le centre de gestion d'actifs **Dexia Asset Management** a invité un représentant de Handicap International Belgique à présenter un exposé détaillé sur les armes à sous-munitions devant un groupe d'investisseurs européens. Le 23 juillet, le **National Pensions Reserve Fund** irlandais a écrit à l'ONG Afri: "le Fonds procède à des désinvestissements concernant (...) Alliant Techsystems Inc., General Dynamics Corp., Lockheed Martin Corp., L3 Communications Holdings Inc. et Raytheon Co. Le Fonds a aussi exclu deux firmes dans lesquelles il n'avait pas investi: Hanwha Corporation et Poongsan Corporation." Le 4 avril, le **New Zealand Superannuation Fund** a annoncé qu'il exclurait les entreprises qui restent impliquées dans la production d'armes à sous-munitions.<sup>41</sup> Le 29 mai, le fonds de pension hollandais du groupe pétrolier Shell, la *Stichting Shell Pensioenfond*, l'un des plus grands des Pays-Bas, a signalé son désinvestissement d'une société productrice de mines et passe actuellement en revue les sociétés produisant des armes à sous-munitions.<sup>42</sup>

## NOUVELLES BRÈVES

La **Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées** est entrée en vigueur le 3 mai, trente jours après la 20<sup>e</sup> ratification. Au 15 août 2008, 34 États avaient ratifié la Convention et 20 avaient ratifié le Protocole optionnel. Actuellement, la Convention compte 130 signataires et 71 états ont signé le protocole optionnel.

**Pour plus d'informations:** [www.un.org/french/disabilities](http://www.un.org/french/disabilities)

<sup>37</sup> Voir [www.icbl.org/content/download/30321/478639/version/1/file/June+08+Stockpile+Destruction+Factsheet.pdf](http://www.icbl.org/content/download/30321/478639/version/1/file/June+08+Stockpile+Destruction+Factsheet.pdf)

<sup>38</sup> Voir [www.icbl.org/news/art50608](http://www.icbl.org/news/art50608)

<sup>39</sup> Voir [www2.ima.com/en](http://www2.ima.com/en); [www.reuters.com/article/GCA-GCA-iraq/idUSL0925785720080609](http://www.reuters.com/article/GCA-GCA-iraq/idUSL0925785720080609)

<sup>40</sup> Voir [www.iht.com/articles/ap/2008/06/01/business/EU-FIN-Sweden-Pension-Fund.php](http://www.iht.com/articles/ap/2008/06/01/business/EU-FIN-Sweden-Pension-Fund.php); [www.ap7.se](http://www.ap7.se)

<sup>41</sup> Voir [www.nzsuperfund.co.nz/news.asp?pagelD=2145831983&RefId=2141736138](http://www.nzsuperfund.co.nz/news.asp?pagelD=2145831983&RefId=2141736138)

<sup>42</sup> Voir [www.shell.com/home/content/pensioenfond-nl/news\\_pensfund/nl/2008/beleid\\_verantwoord\\_beleggen\\_29052008.html](http://www.shell.com/home/content/pensioenfond-nl/news_pensfund/nl/2008/beleid_verantwoord_beleggen_29052008.html); [www.efinancialnews.com/homepage/content/2451087478](http://www.efinancialnews.com/homepage/content/2451087478)

## PUBLICATIONS RÉCENTES ET SITES INTERNET

*A convention beyond the Convention: Stigma, humanitarian standards and the Oslo Process*, Landmine Action, mai 2008. Voir aussi la série d'articles de Landmine Action sur la Convention sur les armes à sous-munitions. **Lien** : [www.landmineaction.org/resources/publications/index.asp](http://www.landmineaction.org/resources/publications/index.asp)

"Aotearoa New Zealand Cluster Munition Coalition." Le blog de la Coalition néo-zélandaise contre les armes à sous-munitions.

**Lien** : [www.stopclusterbombs.org.nz](http://www.stopclusterbombs.org.nz)

"Ban Advocates Blog." Des voix des communautés touchées par les armes à sous-munitions, y compris des mises à jour régulières concernant les négociations de Dublin et le chemin qui reste à parcourir pour arriver à Oslo. **Lien** : [www.banadvocates.org](http://www.banadvocates.org)

"Armes à dispersion : des décennies d'échec, des décennies de victimes civiles," CICR, Avril 2008. Ce kit du CICR comprend un film de 15 minutes et une série de fiches d'information sur les armes à sous-munitions.

**Lien** : <http://www.cicr.org/web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/section-ihl-cluster-munition>

*Counting the cost: The economic impact of cluster munition contamination in Lebanon*, Landmine Action, mai 2008. **Lien** : [www.landmineaction.org/resources/publications/index.asp](http://www.landmineaction.org/resources/publications/index.asp)

"Clustermunitie proces." Le blog du quotidien hollandais *De Volkskrant* au sujet du processus d'Oslo (en néerlandais). **Lien** : [www.volkskrantblog.nl/blog/59013](http://www.volkskrantblog.nl/blog/59013)

"Disarmament Insight." Le blog créé par le Forum de Genève et UNIDIR a beaucoup écrit au sujet du processus d'Oslo concernant les sous-munitions, surtout au cours de la Conférence de Wellington et des négociations de Dublin. **Lien** : [www.disarmamentinsight.blogspot.com](http://www.disarmamentinsight.blogspot.com)

"Dodgy Deals: Cluster Munitions producers." Banktrack, mai 2008.

**Lien** : [www.banktrack.org/?id=98&show=dodgy](http://www.banktrack.org/?id=98&show=dodgy)

"La Convention sur les armes à sous-munitions est née: Quand le désarmement va de pair avec l'action humanitaire," Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, juin 2008. **Lien** : [www.grip.org/bdg/pdf/g0920.pdf](http://www.grip.org/bdg/pdf/g0920.pdf)

Notes d'information de Landmine Monitor:

- Février 2008 : "Victim Assistance in Countries with Cluster Munitions Casualties," "A Prohibition on Assistance in a Future Treaty Banning Cluster Munitions: The Mine Ban Treaty Experience;"

- Mai 2008 : "Countries that Produce Cluster Munitions," "Countries that Stockpile Cluster Munitions," "Transfers of Cluster Munitions," "Cluster Munition Contamination and Clearance;"

- Juin 2008 : "Stockpile destruction," "Mines Retained for Training and Research," "Article 7 Reports Received for 2007," "Landmines and Children," "Article 5 Deadline Extension Requests." **Lien** : [www.icbl.org/lm/factsheets](http://www.icbl.org/lm/factsheets)

"Sensor-fuzing and SMArt submunitions. An unproven technology?" Austcare et Handicap International, février 2008. **Lien** : [www.sousmunitions.fr/centre-documentaire/espace-expert](http://www.sousmunitions.fr/centre-documentaire/espace-expert)

"Small States and New Norms of Warfare," Margarita H. Petrova, European University Institute, Florence, 2007.

L'auteur était présent lors du processus d'interdiction des armes à sous-munitions en Belgique.

**Lien** : [http://cadmus.iue.it/dspace/bitstream/1814/7644/1/MWP\\_2007\\_28.pdf](http://cadmus.iue.it/dspace/bitstream/1814/7644/1/MWP_2007_28.pdf)

"The Ban Bus." Un blog de Belgrade à Oslo pour interdire les armes à sous-munitions.

**Lien** : [www.thebanbus.org](http://www.thebanbus.org)

"You Tube CMC Page." Images et nouvelles quotidiennes des négociations de Dublin.

**Lien** : [www.youtube.com/user/CMCInternational](http://www.youtube.com/user/CMCInternational)

## AGENDA PROVISOIRE

### Septembre

**18-19:** Conférence régionale sur la Convention sur les armes à sous-munitions, Sofia, Bulgarie

**29-30:** Conférence régionale sur la Convention sur les armes à sous-munitions, Kampala, Ouganda

### Octobre

**27:** Semaine mondiale d'action pour l'interdiction des armes à sous-munitions

### Novembre

**21:** Lancement mondial du rapport 2008 du Landmine Monitor

**24-28:** 9<sup>e</sup> Conférence des États parties au Traité d'interdiction des mines, Genève, Suisse

### Décembre

**3:** Journée internationale des personnes handicapées et 11<sup>e</sup> anniversaire de la signature du Traité d'interdiction des mines

**3:** Signature de la Convention sur les armes à sous-munitions, Oslo, Norvège

Plus d'informations:  
[www.stopclustermunitions.org/calendar](http://www.stopclustermunitions.org/calendar)  
[www.icbl.org/campaign/calendar](http://www.icbl.org/campaign/calendar)

**Handicap International** est une organisation internationale spécialisée dans le domaine du handicap. Non gouvernementale, non confessionnelle, apolitique et sans but lucratif, elle travaille aux côtés des personnes handicapées, quel que soit le contexte, en leur offrant de l'aide et en les soutenant dans leurs efforts pour (re)conquérir leur autonomie. Depuis sa création, l'organisation a mis en place des programmes dans une soixantaine de pays et est intervenue dans de nombreuses situations d'urgence. Elle comprend un réseau de huit associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Luxembourg, Suisse et Royaume-Uni) qui fournissent des ressources humaines et financières, gèrent des projets et font connaître les actions et les campagnes de Handicap International.

Pour en savoir plus et pour prendre des contacts au niveau national : [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)